

Trélex, le 13 mai 2006

LA NOUVELLE TANT ATTENDUE EST ENFIN ARRIVÉE !

Madame, Monsieur,
Chers membres,

Dans son arrêt du 4 mai 2006, le Tribunal administratif admis le recours de l'AGTG !

Sont également acceptés les recours de la Commune de Gingins, de quelques particuliers et de Pro Natura.

La décision du Département de la sécurité et de l'environnement du 8 novembre 2004 (plan d'extraction et demande simultanée de permis d'exploiter un gisement «Ban-Parelliet» sur le territoire des communes de Gingins et de Trélex) ainsi que l'autorisation de défrichement sont annulées et le dossier est retourné aux exploitants. Ces derniers ont 30 jours pour faire recours au Tribunal fédéral.

Le Tribunal administratif a estimé que les investigations hydrogéologiques effectuées par les auteurs du rapport d'impact ne sont pas suffisantes pour démontrer que le projet respecte les exigences des lois fédérales de protection des eaux. Il exige des observations complémentaires portant sur une durée de 3 à 5 ans minimum.

Les données complémentaires suivantes sont également exigées:

1. les niveaux piézométriques des nappes;
2. les battements de chaque nappe;
3. le lien hydraulique entre les nappes supérieures et inférieures;
4. les caractéristiques (notamment continuité) de la formation morainique mentionnée dans la décision attaquée;
5. l'interaction susceptible d'exister entre l'aire C et les sources d'Arpey.

Au cas où les investigations complémentaires requises devaient aboutir à une modification du plan d'extraction, il y aurait lieu de passer par une nouvelle procédure d'adoption du plan.

Cette décision nous réjouit et nous conforte dans notre détermination, mais gardons-nous de crier victoire trop vite. Le but de ce courrier est de partager avec vous cette bonne nouvelle qui représente une étape décisive dans notre opposition.

Pour ceux d'entre vous qui souhaiteraient en prendre connaissance, une copie de l'arrêt complet (32 pages) peut être obtenue auprès des membres de notre comité (et prochainement sur notre site internet).

Un grand merci à notre avocat, Me Perroud, ainsi qu'à Monsieur Fontboté, hydrogéologue domicilié à Gingins, qui ont grandement contribué à cette décision positive.

Nous vous remercions également pour votre fidélité et votre soutien qui nous ont permis et nous permettrons encore de suivre l'évolution de ce dossier et de celui de « la Coque » à Trélex.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, chers Membres, nos meilleures salutations.

Avec nos meilleures salutations.

François Vautier
Président